

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 10/12/2019

Le 16 Décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Stéphane BERTHOMIEU (remplaçant André COLLON), Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : André COLLON (Remplacé par Stéphane BERTHOMIEU), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans).

Secrétaire de séance : Dominique DESFORGES.

OBJET : FINANCES – Avance sur subventions accordées en 2020 aux associations

Il est fait part au conseil des demandes d'avances sur les subventions annuelles de fonctionnement suivantes :

Noms associations	Conventions	Modalités calcul avance	Montant avance pour 2020	Imputations comptables
Culture				
Harmonie de Trévoux Ecole de musique	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signée le 13/12/2016	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	24 800€ (soit 40% de 62 000€ de 2019)	65748-3111
Les Passeurs - Cinéma	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signée le 20/05/2017	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	8 800€ (40% de 22 000€ de 2019)	65748-301
Action sociale				
Val Horizon – structures petite enfance et RAM	Convention de partenariat 2016-2020 signée le 08/04/2016	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	192 307€ (40% de 480 767€ de 2019)	65748-multi
Espace Talançonnais – espaces petite enfance	Convention de partenariat 2016-2020 signée le 08/04/2016	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	65 600€ (40% de 164 000€ de 2019)	65748-6414

Economie				
Val de Saône Dombes Initiative (VSDI)	Convention de partenariat signée le 09/03/2017	Non précisées dans convention – fixée à 50% de la subvention de l'année précédente	15 288€ (soit 50% de 30 576€ de 2019)	65748-9000
Tourisme				
Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme »	Convention de partenariat signée le 08/02/2018	50% du montant versé l'année précédente	87 500€ (soit 50% de 175 000 de 2019)	65748-9501
			394 295€	

L'attribution de ces avances se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention, elles ne préjugent donc pas des montants des attributions pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité (Michel RAYMOND ne participe pas au vote pour l'association Val Horizon),

- ✓ **D'APPROUVER** le versement des avances de subvention pour l'année 2020 tel que présenté ci-dessus aux associations suivantes :

Harmonie de Trévoux Ecole de musique :	24 800 €
Les Passeurs – Cinéma :	8 800 €
Val Horizon – structures petite enfance et RAM :	192 307 €
Espace Talançonnais – espaces petite enfance et RAM :	65 600 €
Val de Saône Dombes Initiative (VSDI) :	15 288 €
Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » :	87 500 €

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif principal 2020.

1 8 DEC. 2019

A Trévoux, le 16/12/2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20191216-2019C154-FI
Affichage le :

1 8 DEC. 2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

